Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué de presse] Déploiement du « Facile à lire » en bibliothèque et dans les lieux de médiation

Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) s'associent pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par Livre et lecture en Bretagne pour les bibliothèques et médiathèques de Bretagne.

Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audio-visuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

Le « Facile à lire », c'est ainsi :

- des espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, qui présentent une sélection d'ouvrages « faciles à lire » ;
- des ouvrages présentés de face ;
- de la médiation et un accompagnement partenarial, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas a priori à la bibliothèque.

L'offre de lecture «-Facile à lire-»

L'offre de lecture « Facile à lire » est issue d'une sélection réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante. Elle fait l'objet d'une valorisation et d'un accompagnement auprès des publics en fragilité linguistique : personnes en situations d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, situations d'empêchement ou de handicap, etc.

Un logo pour identifier les espaces «-Facile à lire-» et communiquer

Logo Facile à lire
Image not found or type unknown

Le logo « Facile à lire », dont le ministère de la Culture a acquis les droits, est destiné à être utilisé sur les supports de communication et à identifier les espaces de lectures « Facile à lire » au sein des bibliothèques et des lieux de médiation.

Les établissements qui souhaitent mettre en place une offre de lecture « Facile à lire » et utiliser le logo doivent au préalable signer la charte d'utilisation du logo et remplir le formulaire en ligne, disponibles à la page : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire .

Pour toute question relative à l'utilisation du logo « Facile à lire », adresser un message à : contact.facile-a-lire [at] culture.gouv.fr

Pour davantage d’informations sur la démarche du « Facile à lire », consulter le site dédié réalisé par Livre et lecture en Bretagne.

Communiqé de presse